



## Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2019

Le Plan d'action radium 2015-2019, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 500 bâtiments abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien. Les résultats de la recherche historique indiquent toutefois que près de 1000 bâtiments sont concernés en Suisse.

Depuis septembre 2014, 450 bâtiments regroupant plus de 2500 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 93 bâtiments devront être assainis, ce qui représente 67 appartements (ou objets commerciaux) et 59 jardins. Les assainissements de 63 bâtiments sont déjà terminés ou en cours. Les diagnostics et les assainissements se poursuivront en 2018 dans l'ensemble des cantons concernés.

	Etat des diagnostics	Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
		Bâtiments sans nécessité d'assainissement		Bâtiments à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
		Nombre bâtiments	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments
Canton BE	132	94	Biel/Bienne	38	Biel/Bienne	28	Biel/Bienne
	38	29	Bern, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Neuveville, Lengnau bei Biel, Loveresse, Lyss, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Pieterlen, Reconvilier, Saint-Imier, Sonvilier, Tramelan	9	Kräiligen, Nidau, Meinisberg, Moutier, Orpund, Tavannes	8	Kräiligen, Nidau, Orpund, Tavannes
Canton NE	139	116	La Chaux-de-Fonds	23	La Chaux-de-Fonds	16	La Chaux-de-Fonds
	37	33	Colombier, Corcelles, Fleurier, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Neuchâtel, Peseux	4	Fleurier, Neuchâtel	1	Neuchâtel
Canton SO	64	48	Aedermannsdorf, Biberist, Gerlafingen, Grenchen, Holderbank, Langendorf, Luterbach, Olten, Rechterswil, Solothurn, Trimbach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuchwil	16	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Langendorf, Luterbach, Welschenrohr, Wolfwil	9	Bettlach, Biberist, Grenchen, Welschenrohr
Autres cantons	40	37	Arogno (TI), Carouge (GE), Chêne-Bougeries (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Genève, Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Noirmont (JU), Le Sentier (VD), Les Bois, Les Breuleux (JU), Saignelégier (JU), Locarno (TI), Petit-Lancy (GE), Porrentruy (JU), Vevey (VD), Waldenburg (BL), Ziefen (BL), Zürich	3	Genève, Waldenburg (BL)	1	Genève
<b>Total</b>	<b>450</b>	<b>357</b>		<b>93</b>		<b>63</b>	

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 67 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 31 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 24 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 7 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 4 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans un appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1'000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 59 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 30'000 Bq/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Trois sites de stockage temporaires ont d'ores et déjà été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.